

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

PLAN DE DIVERSIFICATION PROTÉINES

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Terre Mer, agissons pour une alimentation durable

Exposé des motifs

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le législateur dans la loi Egalim impose à chaque structure de restauration collective publique de présenter un plan annuellement visant à l'augmentation des sources de protéines végétales dans la composition des repas servis. La stratégie protéines végétales voulue par le législateur vise à améliorer de façon structurelle l'indépendance de la France dans la production de protéines végétales. La diversité des productions végétales en Pays de la Loire est un atout précieux qui doit nous permettre de participer largement à cet enjeu.

L'augmentation de la part des aliments sources de protéines végétales est également un des leviers potentiels de réduction du coût des matières premières identifiées pour la montée en gamme des denrées servies en restauration collective.

Ce plan vise à l'introduction de davantage de protéines végétales par rapport aux protéines animales. Il contribue de ce point de vue à développer les filières françaises de protéines végétales. L'objectif poursuivi par la loi cible également que le gain sur les repas permettra d'acheter de la viande de meilleure qualité.

La Région se doit d'accompagner les acteurs de la restauration collective sous son autorité et les filières des protéines végétales afin de répondre à ses enjeux de transition alimentaires et environnementaux.

Délibéré :

Page 10 – dans le point 2.2 - Produire une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière, à la suite de « De nouveaux projets s'inscrivant dans cette logique structurante pourront être accompagnés. »

Ajouter le paragraphe suivant :

« A ce titre et en cohérence avec l'objectif de la loi Egalim de diversification des sources de protéines dans la restauration collective, l'action de la Région s'attache à accompagner les lycées dans leur plan pluriannuel de diversification des protéines incluant des préparations ou plats à base de protéines végétales dans les repas en activant les axes suivants :

- Accompagner et valoriser des filières locales de production de protéines végétales,*
- Développer des actions de sensibilisation sur les intérêts nutritionnels et environnementaux des protéines végétales dans l'alimentation,*
- Favoriser des actions de formation et d'échanges entre les personnels des lycées et les acteurs de la filière pour une meilleure valorisation des produits. »*



Claire Schweitzer
Conseillère régionale